



**ÉCOLE
DES MÉTIERS**
DIJON MÉTROPOLÉ

L'excellence par l'alternance



Annexe

Éducation physique et sportive

**Classes préparant au baccalauréat professionnel et
classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle**

Sommaire

Préambule

Finalité

Objectifs généraux

L'EPS dans la voie professionnelle

Compétences à construire

Évaluation

Mise en œuvre du programme dans l'établissement

Responsabilité de l'équipe pédagogique et du professeur d'EPS

Association Sportive

Projet pédagogique

Préambule

L'Éducation physique et sportive (EPS) contribue à former de futurs adultes soucieux de leur accomplissement personnel, de futurs professionnels compétents acteurs de leur formation et capables d'investir les métiers de demain, de futurs citoyens lucides, cultivés et solidaires. Dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, le programme d'EPS vise à préparer les élèves¹ à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études.

Au regard des enjeux de société, l'EPS contribue à développer une culture de l'activité physique, régulière et durable, condition de la construction d'une éducation pour la santé. Elle permet à chaque élève de renforcer son estime de soi et de développer son appétence pour la pratique physique et sportive. Elle facilite l'intégration des codes sociaux et des valeurs civiques. L'EPS propose différentes formes scolaires d'Activités Physiques, Sportives, Artistiques (APSA) pour permettre à tous les élèves, filles et garçons, de s'épanouir et d'y éprouver du plaisir. Elle contribue à l'acceptation des différences et lutte contre les stéréotypes sociaux.

Ce programme s'adresse aux élèves de Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) et de Baccalauréat Professionnel (Bac Pro). Il se situe dans la continuité du programme de collège tout en assurant une cohérence avec celui du lycée général et technologique. La voie professionnelle a cependant ses spécificités qui se caractérisent notamment par une forte diversité des formations, des publics et des motivations. En conséquence, il est important que l'offre de formation proposée aux élèves soit adaptée à leurs ressources réelles et à leurs possibilités de réussite, diversifiée par des expériences de différentes natures, équilibrée dans la répartition des pratiques, contextualisée au regard de certaines habiletés, attitudes et gestes professionnels.

Le programme d'EPS de la voie professionnelle réaffirme le double principe de liberté pédagogique et de responsabilité des professeurs pour faire acquérir aux élèves les compétences qu'il définit.

Finalité

L'éducation physique et sportive vise à former, par la pratique physique, sportive, artistique, un citoyen épanoui, cultivé, capable de faire des choix éclairés et responsables pour s'engager de façon régulière, autonome et pérenne dans un mode de vie actif et solidaire.

Objectifs généraux

En cohérence avec les cinq domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, l'éducation physique et sportive dans la voie professionnelle doit permettre à chaque élève de :

- **Développer sa motricité**

Par son engagement dans des APSA diversifiées, chaque élève enrichit sa motricité, mobilise et développe ses ressources, quels que soient son niveau d'expertise, son genre, sa condition physique et son degré d'inaptitude ou de handicap. L'enrichissement de cette motricité, quand elle est perçue comme une réussite par l'élève, favorise la confiance en soi et le sentiment de compétence, sources d'un épanouissement personnel et professionnel.

¹ Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

- **S'organiser pour apprendre et savoir s'entraîner**

Par les démarches d'apprentissage proposées en EPS, l'élève développe ses capacités à ressentir, diagnostiquer, planifier, à accepter la répétition et la persévérance dans l'effort pour stabiliser les apprentissages. Il construit les compétences nécessaires à l'analyse des données pour réguler les ressources qu'il met en œuvre. Il apprend à mener à bien un projet ou une prestation à échéance et à évaluer l'atteinte des objectifs fixés. Il acquiert progressivement la capacité de faire des choix par une meilleure connaissance de lui-même. Ainsi, l'élève, habitué à être « entraîné par autrui », devient « un élève qui sait s'entraîner de façon autonome ».

- **Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire**

Par une activité physique partagée, l'élève intègre le sens, la fonction, l'intérêt et le respect de règles communes en particulier dans la pratique d'une activité en équipe. En acceptant les responsabilités qu'on lui délègue progressivement, il apprend à assumer les conséquences de ses choix. Il éprouve, dans une pratique adaptée à ses ressources, le plaisir d'agir, d'apprendre et de réussir avec les autres, dans un esprit de cohésion et d'entraide.

- **Construire durablement sa santé**

Par un engagement raisonné dans les APSA, l'élève développe ses ressources physiques, mentales et sociales dans le respect de son intégrité physique et de celle des autres. Placé dans des conditions favorables de réussite, l'élève ressent le plaisir du jeu et de l'apprentissage. Il développe ainsi une image positive de lui-même et une estime de soi. L'EPS l'aide à percevoir l'intérêt d'une pratique physique régulière, la plus complète possible pour construire sa santé aux différentes étapes de sa vie.

- **Accéder au patrimoine culturel**

Par la pratique scolaire des APSA, l'élève apprend les éléments fondamentaux de la culture issus des pratiques sociales. Il est amené à construire un regard critique sur le monde sportif. Il aiguit son regard de spectateur pour apprécier des événements sportifs et artistiques fédérateurs.

L'EPS dans la voie professionnelle

Pour atteindre ces cinq objectifs généraux, les élèves construisent des compétences. Celles-ci sont identifiées dans ce programme par les Attendus de Fin de Lycée Professionnel (AFLP) dans cinq champs d'apprentissage (CA).

Les cinq champs d'apprentissage (CA)

Un champ d'apprentissage délimite un contexte de pratique dans lequel l'élève apprend de la relation principale qu'il crée avec le temps et l'espace (CA1), avec l'environnement (CA2), par le regard de l'autre (CA3), par l'opposition à autrui (CA4), et par lui-même à travers l'entretien et le développement de soi (CA5). La spécificité de cette relation est exprimée dans l'intitulé de chaque champ d'apprentissage. Les pratiques physiques réunies dans chaque CA partagent la même intention principale. Les CA sont complémentaires pour offrir une formation complète.

- CA1 : réaliser sa performance motrice maximale, mesurable à une échéance donnée.
- CA2 : adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains.
- CA3 : réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée par autrui.
- CA4 : conduire un affrontement interindividuel ou collectif pour gagner.
- CA5 : réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir.

Les Attendus de Fin de Lycée Professionnel (AFLP)

Les apprentissages en EPS conduisent à l'acquisition de compétences qui se traduisent en AFLP dans chacun des cinq champs d'apprentissage. Par définition, l'ensemble des AFLP formulés dans chacun des champs choisis par l'équipe doit être enseigné dans le cursus afin de répondre aux cinq objectifs assignés à l'EPS. Au sein du projet pédagogique, l'équipe caractérise, sans en dévoyer le sens, ces AFLP dans les APSA retenues. Chaque cursus (CAP, Bac Pro) vise des AFLP distincts. Ces derniers tiennent compte de la spécificité des parcours et des caractéristiques des élèves qui s'y engagent. Le choix des AFLP retenus comme prioritaires pour chaque séquence d'enseignement relève de la liberté pédagogique des équipes et dépend des caractéristiques des élèves. Quatre AFLP constituent le minimum de ce qui doit être visé sur chaque séquence, les deux premiers AFLP sont incontournables.

Les Activités Physiques, Sportives, Artistiques (APSA)

Les APSA sont des pratiques physiques qui constituent les supports de l'enseignement de l'EPS par lesquels les élèves atteignent les AFLP. Elles sont présentées sous des formes scolaires appropriées aux caractéristiques des élèves et adaptées aux intentions éducatives des professeurs. Ces formes scolaires de pratique restent porteuses du fond culturel des pratiques contemporaines.

Une APSA peut prendre plusieurs formes et peut être associée à diverses intentions en fonction du traitement didactique qu'on lui applique. Dans ce programme, cela conduit à ne pas prévoir *a priori* de liste d'APSA par champ d'apprentissage. Des exemples d'APSA sont toutefois proposés dans la partie « Compétences à construire ». Les équipes pédagogiques sont à l'initiative du choix des APSA.

Les modalités de pratique

Pour chaque APSA, différentes modalités de pratique peuvent être proposées par les professeurs. Elles constituent plusieurs voies d'entrée possibles dans le CA afin de répondre à la diversité des élèves de la voie professionnelle. Le choix des modalités doit respecter l'intention principale du champ d'apprentissage concerné et permettre l'acquisition par les élèves de tous les AFLP de ce champ.

Sur la base du projet de classe qui s'appuie sur les caractéristiques des élèves, les modalités de pratique peuvent varier au sein d'une même classe. Cette diversité constitue une motivation supplémentaire pour qu'ils s'engagent dans la pratique, condition indispensable à leurs apprentissages.

Compétences à construire

CA1 : réaliser sa performance motrice maximale, mesurable à une échéance donnée.

Dans ce champ d'apprentissage, l'élève cherche à mobiliser au mieux ses ressources pour réaliser la meilleure performance possible, pour établir et dépasser un record personnel.

Exemples d'APSA mobilisables pour ce champ d'apprentissage : athlétisme, biathlon, cross, épreuves athlétiques combinées, natation de vitesse et de distance...

Modalités de pratique possibles : l'élève peut s'engager dans une pratique dont le but est la production d'une performance mesurée, le gain d'une épreuve ou la recherche d'un dépassement de soi. Les épreuves proposées peuvent être combinées, individuelles ou par équipe. L'intention principale de l'élève est la mobilisation maximale de ses ressources pour produire sa meilleure performance à une échéance donnée.

AFLP CAP

- Produire et répartir intentionnellement ses efforts en mobilisant ses ressources pour gagner ou pour battre un record.
- Connaître et utiliser des techniques efficaces pour produire la meilleure performance possible.
- S'engager et persévérer, seul ou à plusieurs, dans des efforts répétés pour progresser dans une activité de performance.
- S'impliquer dans des rôles sociaux pour assurer le bon déroulement d'une épreuve de production de performance.
- Se préparer à un effort long ou intense pour être efficace dans la production d'une performance à une échéance donnée.
- Identifier ses progrès et connaître sa meilleure performance réalisée pour la situer culturellement.

AFLP BAC PRO

- Produire et répartir lucidement ses efforts en mobilisant de façon optimale ses ressources pour gagner ou pour battre un record.
- Connaître et mobiliser les techniques efficaces pour produire la meilleure performance possible.
- Analyser sa performance pour adapter son projet et progresser.
- Assumer des rôles sociaux pour organiser une épreuve de production de performance, un concours.
- Assurer la prise en charge de sa préparation et de celle d'un groupe, de façon autonome pour produire la meilleure performance possible.
- Connaître son niveau pour établir un projet de performance située culturellement.

CA2 : adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains.

Dans ce champ d'apprentissage, l'élève prévoit et régule son déplacement à partir de l'analyse de l'environnement ; il s'y engage pour partir et revenir, tout en préservant sa sécurité et celle des autres.

Exemples d'APSA mobilisables pour ce champ d'apprentissage : les activités de pleine nature telles que course d'orientation, escalade(s), raid nature, randonnée, sauvetage aquatique, ski(s), VTT...

Modalités de pratique possibles : l'élève peut s'engager dans une pratique individuelle ou par équipe visant la réalisation complète d'un parcours éventuellement chronométré. L'intention principale de l'élève est l'adaptation de ses déplacements aux ressources et contraintes du milieu pour réussir son projet d'itinéraire initial.

AFLP CAP

- Planifier et conduire un déplacement adapté à ses ressources pour effectuer le trajet prévu dans sa totalité ; le cas échéant, savoir renoncer.
- Utiliser des techniques efficaces pour adapter son déplacement aux caractéristiques du milieu.
- Sélectionner des informations utiles pour planifier son itinéraire et l'adapter éventuellement en cours de déplacement.
- S'impliquer dans des rôles sociaux pour assurer le bon fonctionnement d'une activité de pleine nature.
- Contrôler ses émotions pour accepter de s'engager dans un environnement partiellement connu.
- Se préparer, connaître les risques, respecter la réglementation et appliquer les procédures d'urgence à mettre en œuvre dans les différents environnements de pratique pour s'y engager en sécurité.

AFLP BAC PRO

- Anticiper et planifier son itinéraire pour concevoir et conduire dans sa totalité un projet de déplacement.
- Mobiliser des techniques efficaces pour adapter et optimiser son déplacement aux caractéristiques du milieu.
- Analyser sa prestation pour comprendre les alternatives possibles et ajuster son projet en fonction de ses ressources et de celles du milieu.
- Assumer les rôles sociaux pour organiser la pratique des activités de pleine nature.
- Se préparer et maintenir un engagement optimal permettant de garder sa lucidité tout au long de son parcours pour pouvoir réévaluer son itinéraire ou renoncer le cas échéant.
- Respecter et faire respecter la réglementation et les procédures d'urgence pour les mettre en œuvre dans les différents environnements de pratique.

CA3 : réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée.

Dans ce champ d'apprentissage, l'élève réalise une prestation qui vise à produire intentionnellement des effets esthétiques ou émotionnels pour un spectateur ou un juge.

Exemples d'APSA mobilisables pour ce champ d'apprentissage : arts du cirque, danse(s), double dutch, gymnastique sportive, gymnastique aérobic...

Modalités de pratique possibles : l'élève peut s'engager dans une pratique individuelle, collective, de confrontation symbolique, de démonstrations techniques. L'intention principale est d'exposer sa prestation au regard d'autrui pour être apprécié et/ou jugé.

AFLP CAP

- S'engager devant des spectateurs ou des juges pour produire ou reproduire des formes corporelles maîtrisées au service d'une intention.
- Utiliser des techniques efficaces pour enrichir sa motricité, la rendre plus originale, plus efficace au service de la prestation prévue.
- Prévoir et mémoriser le déroulement des temps forts et des temps faibles de sa prestation pour la réaliser dans son intégralité en restant concentré.
- Utiliser des critères explicites pour apprécier et/ou évaluer la prestation indépendamment de la personne.
- Se préparer pour présenter une prestation complète, maîtrisée et sécurisée à une échéance donnée.
- S'enrichir d'éléments de culture liés à la pratique abordée pour éveiller une curiosité culturelle.

AFLP BAC PRO

- Accomplir une prestation animée d'une intention dans la perspective d'être jugé et/ou apprécié.
- Mobiliser des techniques de plus en plus complexes pour rendre plus fluide la prestation et pour l'enrichir de formes corporelles variées et maîtrisées.
- Composer et organiser dans le temps et l'espace le déroulement des moments forts et faibles de sa prestation pour se produire devant des spectateurs/juges.
- Assumer les rôles inhérents à la pratique artistique et acrobatique notamment en exprimant et en écoutant des arguments sur la base de critères partagés, pour situer une prestation.
- Se préparer et s'engager pour présenter une prestation optimale et sécurisée à une échéance donnée.
- S'enrichir de la connaissance de productions de qualité issues du patrimoine culturel artistique et gymnique pour progresser dans sa propre pratique et aiguïser son regard de spectateur.

CA4 : conduire un affrontement interindividuel ou collectif pour gagner.

Dans ce champ d'apprentissage, l'élève s'engage avec lucidité dans une opposition, seul ou en équipe, pour faire basculer le rapport de force en sa faveur ou en faveur de l'équipe.

Exemples d'APSA mobilisables pour ce champ d'apprentissage : basket-ball, boxe française, escrime, futsal, handball, tennis de table, ultimate...

Modalités de pratique possibles : l'élève peut s'engager dans des pratiques d'opposition conciliante voire de coopération momentanée dans des conditions réglementaires adaptées et facilitantes. L'intention principale et finale est de dominer son adversaire de niveau équivalent en marquant plus de points que lui.

AFLP CAP

- Identifier le déséquilibre adverse et en profiter pour produire rapidement l'action décisive choisie et marquer le point.
- Utiliser des techniques et des tactiques d'attaque adaptées pour favoriser des occasions de marquer et mobiliser des moyens de défense pour s'opposer.
- Persévérer face à la difficulté et accepter la répétition pour améliorer son efficacité motrice.
- Terminer la rencontre et accepter la défaite ou la victoire dans le respect de l'adversaire ; intégrer les règles et s'impliquer dans les rôles sociaux pour permettre le bon déroulement du jeu.
- Se préparer et systématiser sa préparation générale et spécifique pour être en pleine possession de ses moyens lors de la confrontation.
- Connaître les pratiques sportives dans la société contemporaine pour situer et comprendre le sens des pratiques scolaires.

AFLP BAC PRO

- Réaliser des choix tactiques et stratégiques pour faire basculer le rapport de force en sa faveur et marquer le point.
- Mobiliser des techniques d'attaque efficaces pour se créer et exploiter des occasions de marquer ; résister et neutraliser individuellement ou collectivement l'attaque adverse pour rééquilibrer le rapport de force.
- Analyser les forces et les faiblesses en présence par l'exploitation de données objectives pour faire des choix tactiques et stratégiques adaptés à une prochaine confrontation.
- Respecter et faire respecter les règles partagées pour que le jeu puisse se dérouler sereinement ; assumer plusieurs rôles sociaux pour permettre le bon déroulement du jeu.
- Savoir se préparer, s'entraîner et récupérer pour faire preuve d'autonomie.
- Porter un regard critique sur les pratiques sportives pour comprendre le sens des pratiques scolaires.

CA5 : réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir.

Dans ce champ d'apprentissage, l'élève apprend à s'entraîner pour viser à long terme, de façon lucide et autonome, le développement et l'entretien de ses capacités physiques en lien avec un projet personnel d'entraînement.

Exemples d'APSA mobilisables pour ce champ d'apprentissage : course en durée, cross fitness, musculation, natation en durée, step, yoga...

Modalités de pratique possibles : l'élève peut s'engager dans des pratiques individuelles ou collectives sollicitant de façon lucide et contrôlée ses ressources physiologiques : sous la forme de circuits ou d'ateliers, par des efforts continus, progressifs ou intermittents, avec ou sans charge, avec ou sans appareil. L'intention principale est de savoir s'entraîner dans une pratique sécurisée en produisant des effets bénéfiques recherchés en relation avec un thème d'entraînement.

AFLP CAP

- Construire et stabiliser une motricité spécifique pour être efficace dans le suivi d'un thème d'entraînement en cohérence avec un mobile personnel de développement.
- Mettre en lien des ressentis avec une charge de travail pour réguler cette charge de manière autonome.
- Mobiliser différentes méthodes d'entraînement, analyser ses ressentis pour fonder ses choix.
- Coopérer et assurer les rôles sociaux pour aider au progrès individuel dans des conditions de sécurité.
- S'engager avec une intensité ciblée et persévérer dans l'effort pour envisager des progrès.
- Intégrer des conseils d'entraînement, de diététique, d'hygiène de vie pour se construire un mode de vie sain et une pratique raisonnée.

AFLP BAC PRO

- Concevoir et mettre en œuvre un projet d'entraînement pour répondre à un mobile personnel de développement.
- Éprouver différentes méthodes d'entraînement et en identifier les principes pour les réutiliser dans sa séance.
- Systématiser un retour réflexif sur sa pratique pour réguler sa charge de travail en fonction d'indicateurs de l'effort (fréquence cardiaque, ressenti musculaire et respiratoire, fatigue générale).
- Agir avec et pour les autres en vue de la réalisation du projet d'entraînement en assurant spontanément les rôles sociaux.
- Construire une motricité contrôlée pour évoluer dans des conditions de sécurité.
- Intégrer des conseils d'entraînement, de diététique, d'hygiène de vie pour se construire un mode de vie sain et une pratique raisonnée.

Évaluation

L'évaluation est un outil au service de la formation des élèves. Le professeur conçoit des situations d'évaluation qui renseignent les élèves sur le degré d'acquisition des compétences au fil des leçons. Il veille à les informer régulièrement sur l'évolution de leurs acquisitions. Pour chaque champ d'apprentissage, l'évaluation des AFLP se réalise dans les pratiques physiques à l'issue d'un temps d'apprentissage suffisamment long.

Les équipes pédagogiques doivent construire les situations qui permettent d'atteindre les AFLP du champ d'apprentissage dans les APSA retenues. Elles doivent également caractériser les quatre degrés d'acquisition pour chacun des AFLP travaillés dans l'APSA support.

La validation finale du degré d'acquisition de chaque AFLP s'envisage à l'échelle du cursus de formation. Dans la mesure du possible, il convient de valider ces niveaux d'acquisition dans deux APSA différentes d'un même champ d'apprentissage afin d'envisager des acquis durables et transférables.

Mise en œuvre du programme dans l'établissement

Les professeurs conçoivent et mettent en œuvre des projets de formation qui tiennent compte des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP).

Le programme, commun aux élèves qui préparent le CAP et à ceux qui visent le baccalauréat professionnel, indique toutefois les spécificités de chaque parcours et appelle une mise en œuvre distincte. Il s'agit pour chaque équipe de proposer une offre de formation adaptée et diversifiée.

La diversité des champs est l'occasion de vérifier, de consolider et d'approfondir les apprentissages du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

En classes préparant au Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP)

Au cours de la préparation du CAP, au moins trois CA sont programmés. Le CA5, inédit pour ces élèves, doit être travaillé dans au moins une des années de formation.

En classes préparant au Baccalauréat Professionnel (Bac pro)

Si les conditions le permettent, les équipes pédagogiques privilégient la programmation des cinq CA sur l'ensemble du cursus. Quatre champs d'apprentissage constituent le minimum pour l'élargissement de la culture et de la formation de l'élève.

Sur le cursus, le CA5, inédit pour ces élèves, doit être programmé sur deux séquences au minimum pour un équivalent d'au moins vingt heures.

Savoir-nager

Tout doit être mis en œuvre pour qu'un élève n'ayant pas validé cette compétence fondamentale à l'issue du collège puisse satisfaire au test « savoir-nager ». Ceci représente un enjeu national de santé publique. Dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, différents dispositifs sont mobilisables, notamment l'accompagnement personnalisé. Une organisation sous la forme d'un stage massé dédié à cette acquisition fondamentale ou au sein de l'association sportive peut également être conçue.

Responsabilité de l'équipe pédagogique et du professeur d'EPS

Dans l'établissement, l'équipe d'EPS conçoit le projet pédagogique disciplinaire en cohérence avec le projet d'établissement et le contrat d'objectifs qui l'accompagne. Le projet d'EPS est obligatoire, il définit des objectifs et les moyens pour les atteindre à partir de l'analyse des caractéristiques du public scolaire. Il spécifie les AFLP pour chaque APSA de l'offre de formation. Le projet doit aussi prévoir les indicateurs qui permettent d'évaluer les effets visés à l'échelle d'une cohorte, notamment à travers les degrés d'acquisition atteints par les élèves sur chacun des AFLP. Par l'analyse concertée des données relevées, l'équipe pédagogique peut réajuster les objectifs, la programmation des APSA, leur traitement didactique et les outils d'évaluation pour améliorer encore l'efficacité du projet pédagogique.

Dans le respect du projet pédagogique et du programme, le professeur est responsable de ses choix didactiques et pédagogiques. Le projet de classe propose des contenus et des modalités de pratique pour atteindre des objectifs ciblés et adaptés aux caractéristiques des élèves.

Association Sportive

L'association sportive (AS) s'inscrit dans le prolongement de l'EPS obligatoire. Elle se fixe des objectifs spécifiques à une pratique reposant sur le volontariat. Accessible à tous les élèves, elle leur permet de s'engager dans des pratiques physiques complémentaires dans l'exercice des responsabilités et l'apprentissage de la vie associative.

Ouverte sur l'extérieur, l'AS favorise les rencontres avec d'autres établissements. Différentes formules sont proposées : compétition, loisir ou découverte pour répondre aux attentes de tous les publics, notamment les élèves les plus éloignés de la culture sportive.

L'implication des élèves dans le cadre de l'AS doit être valorisée dans les bulletins scolaires et les dossiers d'orientation. Les professeurs d'EPS ont la responsabilité de concevoir un projet de développement de l'association sportive qui s'inscrit à la fois dans le projet éducatif de l'établissement et dans le projet académique de développement du sport scolaire. Ce projet doit par ailleurs être en cohérence avec le projet d'EPS. Il est présenté chaque année au conseil d'administration pour information.

Projet pédagogique

Le projet pédagogique est conçu et partagé pour :

Garantir des conditions d'enseignement optimales

Les exigences fixées par le programme nécessitent de disposer, dans l'établissement ou à proximité immédiate, d'une offre variée d'équipements sportifs couverts et de plein air. La répartition des installations permet une offre de formation équilibrée et équitable pour que chaque élève puisse apprendre dans les meilleures conditions.

Au sein de l'établissement, l'enseignement de la discipline doit notamment tenir compte :

- des conditions d'enseignement de l'APSA choisie ;
- de l'exigence de sécurité ;
- de la diversité des élèves et des types de publics.

Ainsi, les réponses apportées aux spécificités des élèves de la voie professionnelle peuvent requérir des modalités structurelles et fonctionnelles particulières : constitution de groupes, amélioration du taux d'encadrement au regard des exigences de sécurité en milieu aquatique ou dans les activités physiques de pleine nature (APPN).

Exploiter les usages du numérique dans les apprentissages en EPS

L'enseignement de l'EPS peut s'appuyer sur les bénéfices des usages du numérique pour favoriser les apprentissages. Les élèves sont sensibilisés à une utilisation responsable du numérique et au droit à l'image. Le professeur rappelle la loi en vigueur concernant la protection, le stockage et la confidentialité des données personnelles.

Proposer des traitements didactiques adaptés aux élèves à besoins particuliers

Selon le principe d'une école inclusive, les établissements de formation doivent accueillir tous les élèves quel que soit leur degré d'aptitude partielle ou de handicap. Il est de la responsabilité des professeurs de concevoir et de mettre en œuvre des traitements didactiques spécifiques, adaptés aux enjeux de formation retenus pour les différents élèves de l'établissement. Compte tenu des enjeux de santé publique liés à la sédentarité, tout doit être mis en œuvre pour proposer une EPS adaptée.

Gérer les inaptitudes

Une attention particulière est portée à la gestion des inaptitudes ponctuelles ou totales d'élèves. Un protocole est élaboré par l'équipe. L'inaptitude partielle ou totale ne dispense pas de la présence en cours notamment parce que la discipline poursuit d'autres objectifs que le seul développement moteur. À ce titre, il est recommandé de diffuser et d'utiliser le certificat médical type proposé en annexe de l'arrêté du 13 septembre 1989 au regard du décret du 11 octobre 1988. Par ailleurs, l'ensemble de la communauté éducative portera une attention particulière à la concordance entre l'aptitude professionnelle requise (stage et atelier) et une pratique adaptée de l'élève en EPS.

Intégrer des organisations singulières

La spécificité de certaines APSA, telles que les activités physiques de pleine nature (APPN) ou les activités aquatiques, peut nécessiter un enseignement massé sous forme de stage, une répartition semestrielle ou une globalisation horaire.

Permettre un travail interdisciplinaire notamment avec le programme de prévention-santé-environnement (PSE)

L'enseignement de la PSE contribue aux actions prioritaires d'éducation et de prévention dans les domaines de la santé, du travail et de l'environnement. La formation en PSE et le parcours des élèves en EPS sont liés par des objectifs communs : la santé et l'équilibre de vie, les principes de base d'une alimentation équilibrée, la prévention des comportements à risques et des conduites addictives, l'identification des situations à risques et les conduites à tenir, la prévention des risques dans le secteur professionnel.